



Organisation du Tournoi Inter Comité U13 M et F

Cahier des Charges

Ligue Régionale de Bourgogne Franche Comté
16 boulevard Winston Churchill
21000 Dijon

Préambule

Le Tournoi Interdépartemental dit « Tournoi INTER COMITES » par abréviation « TIC » est organisé alternativement tous les 4 ans pour le secteur Bourgogne et tous les 3 ans pour le Franche-Comté sur le territoire d'un des comités départementaux de la Ligue Régionale de Bourgogne Franche Comté.

Les 7 comités bourguignons participent à ce tournoi qui a lieu durant les vacances de la Toussaint sur une date définie par la CRJT dans une optique de détection pour la catégorie U13 en prévision des sélections régionales et des entrées au pôle espoir. D'où la nécessité de conserver les deux secteurs Bourgogne et Franche-Comté car existence de deux Pôles Espoirs.

Par ailleurs, ce tournoi, est aussi qualificatif au Festival des Etoiles de la Zone CENTRE, le classement du TIC rentrant en compte dans la constitution des poules.

Son organisation matérielle est confiée par secteur départemental tous les 7 ans en ligue Bourgogne Franche Comté.

Le Comité organisateur », adhérera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation.

La constitution d'un dossier regroupant les informations suivantes est à transmettre aux différents comités et aux présidents de CRO et de CRJT avant le 1^{er} Octobre après validation par la commission CRJT :

- Lieu
- Plan
- Organisation sportive des matchs (déterminé par l'ETR)
- Planning des repas

Le Retour de la composition de la délégation de chaque comité (nombre de personnes) sera à effectuer avant le 19 Octobre 2019.

INFRASTRUCTURE

Salle ou Gymnase

L'organisateur devra présenter une salle ou gymnase, homologué aux normes en vigueur (dimensions – état –éclairage - etc...) et présentant des capacités d'accueil du public suffisantes (tribunes)
La salle (ou gymnase) devra être équipé d'un système de chronométrage et de marque mural ainsi que de l'appareillage des 24 secondes.

L'Unité de lieux est souhaitée dans un secteur de 5mn en voiture maximum.

Si des frais de location de salle sont nécessaires ils seront prise en charge par le CD organisateur.

Parkings

L'organisateur doit prévoir une aire de stationnement pour les véhicules des délégations, officiels et représentants des instances, accompagnant les équipes, (notamment cars).
Il y aura lieu de prévoir le fléchage de la salle ou du gymnase si la seconde salle n'est pas à proximité du lieu d'accueil.

Sécurité

Dès que le lieu aura été retenu pour l'organisation de la manifestation, l'organisateur effectuera les démarches nécessaires auprès de la Municipalité, Administrations et Organismes concernés (notamment Gendarmerie –Pompiers – Croix Rouge - etc..) pour assurer la sécurité des lieux et des participants et pour s'assurer de toute la sécurité des lieux et des participants et pour s'assurer de toute l'aide nécessaire.

ORGANISATION SPORTIVE

Programme sportif

L'équipe technique régionale procédera à l'établissement de la grille des rencontres.

Matériel

L'organisateur concerné mettra à disposition de l'organisateur le matériel adéquat à l'e-marque. L'organisateur devra prévoir l'alimentation électrique nécessaire au fonctionnement des appareils de table marque ainsi que la fourniture du matériel de table de marque suivant :

- chronographe,
- flèche d'alternance,
- plaquettes de fautes de joueur,
- fanions de fautes d'équipes,
- stylos de différentes couleurs,
- sifflets,

Arbitres et Officiels de Table de marque

La désignation des arbitres sera effectuée par les CDO (chaque CD doit amener un arbitre par équipe) en relation avec la CRO : comme objectif d'avoir un support de formation pour les arbitres qui ne seront pas rémunérés. La Rémunération des arbitres évaluateurs sera assurée et désignée par la CRO.

La désignation des OTM sera elle aussi effectuée par la CDO organisatrice (en s'appuyant si possible sur le secteur local du tournoi) avec comme objectif d'avoir un support de formation pour les OTM qui ne seront pas rémunérés.

Les arbitres et OTM devront être transportés avec les délégations départementales si ces derniers ne viennent pas du comité organisateur.

En cas d'impossibilité d'un CD ne puisse proposer un arbitre pour cette compétition il peut demander l'aide d'un autre CD mais aura à sa charge les frais occasionnés. (Ceci sera géré entre les CD concernés).

Détection

La Liste des joueurs participant au tournoi (Nom, prénom club, date de naissance, taille) est à transmettre au comité chargé de l'organisation et au CTS responsable de la formation du joueur 10 jours avant le tournoi.

Dix joueurs maximum pourront être sur la feuille de marque.

Le CTS responsable de la formation du joueur est le responsable technique du Tournoi

Accueil

L'organisateur veillera à accueillir et guider les équipes participantes ainsi que les officiels.
Les lieux devront être suffisamment fléchés et indiqués
Un point accueil devra être organisé avec distribution un dossier d'organisation par délégation.

Au cours de chaque rencontre, l'approvisionnement suffisant en eau pour chaque équipe, arbitre et officiel de table, devra être prévu par l'organisateur.

A chaque rencontre, des bons de boissons devront être remis aux équipes et aux officiels de la rencontre.

Ces frais seront à la charge de l'organisateur.

INTENDANCE

Buvettes – Entrées

La manifestation devra être libre d'accès. Il ne pourra être demandé de droit d'entrée.

L'ouverture de buvettes pourra se faire conformément à la législation en vigueur.

L'organisateur pourra mettre en place une tombola ou tout autre jeu conformément à la législation en vigueur.

Repas

L'organisateur devra prévoir l'accueil et la restauration des délégations et des Officiels (120 à 140 personnes environ) pour le repas de midi avec un cout de 12 euros maximum.

Les Comités Départementaux seront financièrement responsables des repas des Délégations (joueurs Entraîneurs Chef de délégation).

Le Repas des arbitres et OTM pris en charge par la CRO.

Le repas des CTS et CTF régionaux seront pris en charge par la CRJT

L'organisateur pourra proposer des repas aux accompagnateurs des participants à un prix validé par le Comité Départemental concerné

La restauration devra se dérouler en plusieurs services dont les horaires devront être communiqués aux délégations et officiels préalablement à la manifestation.

Clôture

Un goûter de clôture pour les équipes participantes devra être organisé, aux frais du Comité Départemental concerné.

Recettes – Partenariat

Les recettes dégagées par l'organisateur lui resteront acquises sous réserve de l'obligation de se mettre en règle, à ses frais, avec la législation en vigueur.

Récompenses

La Ligue, maillots floqués TIC U 13 à toutes les délégations (coachs, joueurs, joueuses, arbitres).

Le comité départemental fournira les récompenses officielles (coupes)

Règlement sportif

- Joueurs de la catégorie Benjamin(e)s uniquement pas de poussin(e)s
- Grands paniers (3m05)
- Ballons Taille 6
- 10 joueurs et joueuses
- Temps de jeu : 2 périodes de 10 minutes
- Mi-temps 5 minutes
- 3 minutes de prolongation en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire
- Défense de zone interdite
- 5 fautes personnelles
- 7 fautes d'équipes par mi-temps
- 1 temps mort par mi-temps

Règlement officiel FFBB pour tout autre point